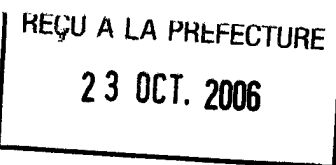


Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations
du Conseil Général

N° CG 2006 / V - Sc 123
Séance du 20 OCT. 2006



COOPERATION INTERDEPARTEMENTALE HAUT-RHIN - BAS-RHIN

Le Conseil Général,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,

VU le rapport du Président du Conseil Général

VU l'avis des Commissions Réunies en date du mardi 17 octobre 2006

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuvent les orientations définies dans le présent rapport en vue du renforcement et de l'élargissement de la coopération interdépartementale en Alsace, et notamment :

- le rapprochement systématique des stratégies dans les domaines dits du noyau dur de la coopération (économie, tourisme et rayonnement international, développement et aménagement des territoires, politiques sociales, environnement, culture) ;
- les perspectives ouvertes en matière de communication commune devant permettre à la fois de faciliter l'identification des deux collectivités départementales, de rendre plus lisibles les compétences qu'elles exercent au service de l'ensemble des habitants et de favoriser des économies d'échelle;
- la poursuite des échanges entre les services et le rapprochement des travaux entre les administrations des deux collectivités dans l'objectif de faire émerger lorsque cela est possible, de nouveaux dispositifs opérationnels communs ou harmonisés.

Adopté
.....voix contre
.....abstentions

Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet 23 OCT. 2006
Publication 27 OCT. 2006
Pour le Président du Conseil Général
et par délégation



Ludovic LIONS

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER